

BUREAUX. RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23.
Un an. 44.

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23.
Un an. 44.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

Offices où se reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 12 MAI 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Les vides que la mort de MM. de Conti et Javal, l'annulation de l'élection de M. Derogant et la démission de M. Dauphin, avaient fait au sein de l'Assemblée nationale vont être comblés.

Quatre décrets insérés au Journal officiel, convoquent les électeurs de la Corse, du Nord, de la Somme et de l'Yonne pour le dimanche 9 juin prochain.

Nous trouvons, en outre, dans le Journal officiel, plusieurs extraits des rapports du conseil d'enquête concernant les capitulations de Thionville dont le colonel Turnier, le commandant, est blâmé parce qu'il a livré à l'ennemi un matériel de guerre intact, une quantité considérable de munitions et d'approvisionnements sans avoir rien tenté pour les détruire; qu'il a accepté dans la capitulation la clause en vertu de laquelle les officiers séparant leur sort de celui de la troupe étaient autorisés à rentrer dans leurs foyers en prenant l'engagement d'honneur de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la guerre; 2° de Mézières, dont le commandant supérieur, le général Blandeau, est également blâmé pour avoir capitulé sans que les prescriptions de l'art. 255 du décret du 10 octobre 1863 aient été remplies; pour avoir livré qu'une partie de son matériel et de son armement et avoir abandonné à l'ennemi une énorme quantité d'approvisionnements de vivres de toute espèce; 3° de Paris, dont la reddition a été signée par M. Jules Favre, au nom du gouvernement de la défense, qu'il n'appartenait pas au conseil d'enquête de louer ou de blâmer.

La commission des capitulations s'est occupée du projet de loi réglant la composition du conseil de guerre appelé à juger le maréchal Bazaine. M. Keller a été élevé contre la mention de la lettre du maréchal dans l'exposé des motifs, et, sur la proposition de ce membre, la commission a décidé qu'il y avait lieu de déterminer dans le projet des catégories dans lesquelles le ministre serait tenu de choisir les généraux par rang d'ancienneté.

M. le comte d'Harcourt a présenté au Vatican, le onze, ses lettres de rappel, puis M. de Bourgoing a présenté ses lettres de créance.

Les choses tournent mal, décidément, en ce qui concerne les négociations anglo-américaines. Dans la séance des lords et des communes, du 10, lord Granville et M. Gladstone ont renouvelé l'assurance qu'ils feront, le 13, des déclarations qui amèneront une discussion complète de la question de l'Alabama, même si les documents ne sont pas encore tous présentés. M. Gladstone a ajouté qu'il mettra la chambre en état de comprendre exactement la situation; mais ces assurances n'infirment en rien les mauvaises impressions que témoignent elles-mêmes les feuilles de Londres.

On lit dans le Globe: « Nous avons le regret d'apprendre qu'il court, dans les

cercles qui doivent être bien informés, un bruit d'après lequel les négociations avec l'Amérique auraient été soudainement rompues aujourd'hui. » D'un autre côté, et ainsi qu'on l'a vu hier dans nos dépêches télégraphiques, le Morning Post, souvent bien renseigné, ajoute qu'il a des raisons de croire que l'Amérique ne veut pas consentir à retirer ses prétentions de manière à rendre acceptables pour l'Angleterre, les conditions qui lui ont été proposées, le gouvernement anglais a télégraphié à Washington, hier, donnant à entendre que l'Angleterre refuse positivement de continuer la discussion devant le tribunal arbitral.

Rien d'important d'Espagne aujourd'hui. Le gouvernement d'Amédée continue, grâce au concours de l'Agence Havas, à se livrer aux fantaisies télégraphiques les plus abracadabrantes. Selon lui, l'insurrection serait localisée en Biscaye; la vérité, c'est que les Carlistes gagnent chaque jour du terrain; des bandes républicaines commencent aussi à parcourir les provinces de la Péninsule.

L'impôt sur les matières premières

On nous écrit de Versailles, en date du 11 mai :

Les conclusions du rapport de M. Cordier au nom de la commission des tarifs de douane sont ainsi conçues : « Aucun des membres ne méconnaît les embarras que peut susciter au commerce et à l'industrie l'établissement de nouvelles taxes. Cependant, pénétrés de la nécessité de créer des ressources nouvelles pour satisfaire aux charges si nombreuses qui pèsent sur le pays, la minorité composée de cinq membres pense que le mode d'impôt, environné de toutes les précautions qui peuvent lui ôter tout caractère vexatoire et les tarifs compensatoires étant sérieusement établis et perçus de manière à équilibrer les conditions de la concurrence avec l'étranger, ce mode d'impôts, provisoires, devant être par-dessus tout transitoire, ils le préfèrent à tous ceux qui ont été proposés jusqu'à ce jour.

La majorité, au contraire, composée de 9 membres (un membre est en congé pour cause de maladie), persiste à déclarer que ce système fiscal apportera les entraves les plus sérieuses au mouvement commercial; que le surenchérissement des matières aura pour effet de nous fermer nos débouchés à l'exportation; que, d'ailleurs, en dehors des articles classés dans les tarifs conventionnels, on ne trouve à percevoir que 12 millions environ de taxes reposant sur des matières classées dans les tarifs généraux.

Par ordre des bureaux :
Minorité : MM. Babin, Chevaye, Germonière, Cordier, Blavoyer, Beaucaire-Leroux.
Majorité : MM. Hottard, Joubert, Philippoteaux, Dauphinot, Leurent, Montgolfier, Cheguillaume, Combiér, Balsan.
M. Palotte absent par congé.

La discussion du projet de loi sur la magistrature se poursuit assez péniblement, entre la seule attention de l'As-

semblée et la complète indifférence du public. C'est un fait regrettable que le Journal de Roubaix a déjà signalé. Le projet de la commission et les amendements qui, avec plus ou moins de bonheur, voudraient rendre à la magistrature toute l'intégrité de sa vieille renommée, l'isolent de la politique où les gouvernements aiment à compromettre, l'investir d'une salutaire et puissante influence sur l'ordre moral et matériel de notre société; tous ces efforts consciencieux méritent plus d'attention. La faute en est, sans doute, à cette chose douteuse, à cette puissance mobile et passionnée dont la faveur est toute au scandale et au bruit; à cette presse frivole qui fait trop de leurs à son image et qui, très prompte aux crailleries, n'a le plus souvent que des quolibets pour les réformés honnêtes et sérieux. Il faut aussi s'en prendre à la situation qui, bien que calme en apparence, est au fond pleine d'inquiétudes.

Nous avons dit, hier, un mot de nos rapports avec l'étranger; nous voudrions, aujourd'hui, passer rapidement en revue notre situation intérieure; nous ne la voyons pas rassurante.

L'indisposition du Président de la République était peut-être chose. Elle a néanmoins ému assez profondément l'esprit public. Cette pauvre France qui aurait tant besoin de repos, de paix, d'avenir assuré, en est réduite à craindre qu'un coup de vent n'emporte le frère aîné ou elle est campée. Nous savons bien que la République s'offre à elle pour lui promettre tous les biens. On pourrait peut-être se laisser prendre à ces espérances; mais qui oserait s'y confier quand à toutes ces belles promesses, on mêle aussi l'espérance d'un gouvernement présidé par M. Gambetta et recruté parmi ses courtisans?

A ce point de vue, le discours du général Chanzy a une réelle importance. Le général Chanzy est un bon et brave soldat, nous en avons pour garant les Allemands qui en font grand cas. L'homme politique nous laisse encore incertain; son discours a des contradictions, des inexpériences dont il donne lui-même la raison : sa nouveauté dans les questions politiques. Il paraît avoir un sentiment patriotique très vrai, très sincère et des vues honnêtes. Quand il s'y mêlerait quelques visées d'ambition personnelle, nous n'y trouverions pas à redire. L'ambition n'est pas en soi un crime; ce qui en fait une passion détestable, ce sont les calculs égoïstes, les bassesses et les complaisances occultes. En résumé, nous croyons que les catholiques et les conservateurs feront bien de traiter avec modération et avec justice un homme qui a très nettement répudié et en termes très énergiques « les envieux », les énergumènes et les déclassés qui ne se laissent guider que par la convoitise, les utopies les plus insensées ou la haine qu'ils portent à la religion et à la société. Cette partie du discours mérite qu'on s'y arrête. Les journaux radicaux se sont bien gardés de la mettre en lumière dans les efforts qu'ils font pour accaparer le nouveau président du centre gauche. Un seul, le Corsaire, a

été plus franc; il déclare carrément que le général Chanzy est une mauvaise recrue; soit! prenons-les au mot; le parti radical est assurément, comme le dit le général Chanzy « le plus grand danger » non pas seulement pour une république honnête, mais pour toute la France, là sont pour les catholiques pour les honnêtes gens de tous les partis d'irréconciliables ennemis; c'est contre eux qu'il faut s'unir, ils sont une minorité, mais leur discipline et leur audace rendent nécessaire l'union de toutes les forces conservatrices.

Cette union, malheureusement, ne paraît pas pouvoir être aussi complète, aussi large que l'exige l'intérêt de la France. Le plus grand mal de notre situation est l'opposition latente, et malheureusement, irréductible qui existe entre M. Thiers et l'Assemblée nationale. Cette opposition, qui peut d'un jour à l'autre éclater soudainement, divise les forces conservatrices et met la France en péril. Les derniers événements semblent déjà l'avoir rendue plus vive, ou si l'on veut, plus nette. La majorité, majorité réduite, il est vrai, mais énergique et compacte, a remporté une victoire importante dans la loi sur le conseil d'Etat. Elle a été fortifiée par le succès oratoire et politique de M. d'Audiffret-Pasquier. Elle est assurée d'être suivie par le reste de la Chambre, à l'exception de la gauche, dans la plupart des grandes questions de réforme et de réorganisation nationale. Il est donc naturel qu'aujourd'hui, la majorité se sente ferme et résolue et tienne à ses raisons, quand ses raisons lui paraissent bonnes. Si l'on s'en irrite, c'est à tort. Autant que par le passé, la majorité est disposée aux sacrifices, aux concessions que réclament la bonne harmonie des pouvoirs et le bien public. Mais elle s'arrête là même où l'intérêt du pays commande que l'on s'arrête. Si douloureux qu'il soit, dans l'état présent de la France d'avoir à signaler un pareil dualisme, au moins ne peut-on pas rejeter sur l'Assemblée nationale la responsabilité des conflits qu'il nous prépare.

Le Correspondant nous apporte la lettre suivante que vient de lui adresser M. de Corcelle, un de nos honorables députés du Nord :

Monsieur le rédacteur en chef du Correspondant,

Permettez-moi de rappeler que je suis ou ne peut plus étranger aux débats de la presse religieuse, et que la délicatesse de votre accueil m'a seulement réservé une place d'hôte, quand vous m'avez fait l'honneur de publier quelques études pour la défense du Saint-Siège.

J'ai recours encore à ce même accueil pour affirmer que M. de Mérode et moi nous ne nous sommes attribués aucune sorte de mission dans le voyage que nous avons fait à Rome séparément.

Pour ce qui me concerne, j'y apportais, comme un bien tendre hommage, le dernier peut-être, les sentiments qu'il m'a été donné de témoigner à Pie IX dans les deux occasions où j'ai représenté la France, plus tard en compagnie du général de Lamoricière, et toujours en de grandes épreuves.

Ce sont des souvenirs auxquels se joint celui des plus douces bontés. Ma pétition

pour l'indépendance de l'Eglise est ancienne; elle date d'environ un quart de siècle et me dispense de faire mes preuves.

N'ayant pas cru devoir répondre aux journaux qui se sont les premiers occupés de ce voyage, notre silence a paru un acquiescement à leurs conjectures.

Je suis donc obligé de déclarer que la pensée de justifier la presque unanimité de nos collègues, membres de la majorité dans l'Assemblée nationale, ne pouvait se présenter à notre esprit, pas davantage l'irrévérencieux désir d'associer le pape à l'appréciation de nos difficultés extérieures et à nos votes publics.

La confiance de Sa Sainteté dans cette incomparable réunion, si dévouée à l'Eglise et à la France, nous était connue.

Nous avons à nous acquiescer d'une tâche formidable. Si nos adversaires, dans le monde entier, pouvaient penser que le cœur et la prudence nous y font défaut, leurs entreprises ne seraient-elles pas fort encouragées? La haute paix que nous recommandons à grande âme du souverain pontife, est la condition de la vraie défense de l'Eglise en même temps que du salut des sociétés.

Agréé, monsieur le rédacteur, l'expression de ma gratitude et de mon attachement.

F. DE CORCELLE.

Deux attitudes

Tout le monde connaît la question des biens des princes d'Orléans.

Que de bruit en effet, n'ont-ils pas fait, que de protestations n'ont-ils pas élevées contre ce décret du 22 janvier 1852, par lequel le retour à l'Etat a été ordonné de ces biens que Louis-Philippe avait voulu si rigoureusement sauvegarder par sa donation du 7 août 1830.

Leurs démarches n'adront pas de cesse qu'ils ne soient parvenus à leur but.

Il y a une question analogue que l'on ne connaît pas. Nous venons tout-à-fait par hasard de mettre la main sur une loi du 11 avril 1834, dont l'article 2 est ainsi conçu :

Tous les biens, meubles et immeubles acquis aux frais de la liste civile pendant le règne de Charles X, sort unis, par l'effet de la déchéance, au domaine de l'Etat.

Monsieur le comte de Chambord n'a jamais élevé une plainte contre cet article, à tel point que bien peu de personnes en connaissent l'existence.

Et pourtant, il continue à son égard une spoliation tout au moins aussi odieuse que celle du décret du 22 janvier 1852 à l'égard des princes d'Orléans. Et cette loi de 1834 est émanée du Gouvernement de Louis-Philippe, et les biens dont elle ordonnait le retour à l'Etat n'avaient pas été l'objet d'une donation prudente, analogue à celle du 7 août 1830.

Il y a comme cela parmi les hommes des natures différentes, qui leur font prendre des attitudes différentes.

Les uns réclament leurs biens, pedibus, unguibus et rostro.

Les autres laissent même ignorer qu'ils pourraient faire une réclamation bien plus incontestablement fondée.

De même celui-ci déclare qu'il ne veut pas d'une couronne, pour être le roi légitime de la révolution.

Ceux-là laissent entendre qu'ils accepteraient la couronne soit de la révolution, soit de la légitimité...

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 13 MAI 1872

LA TERRE PROMISE

PREMIÈRE PARTIE

LE DOIGT DE DIEU

CHAPITRE X.

L'Abandon.

Madeleine s'était déposée aux yeux de Maxime par un excès de dévouement. Dès-lors, elle ne fut plus à ses yeux qu'une jeune fille qui s'était prise de passion pour lui parce qu'il était jeune, riche et beau. Enfin, la descendante du piédestal où jadis il l'avait placée, il ne vit plus en elle qu'une simple grisette qui avait spéculé sur sa beauté pour se faire épouser. Une fois qu'il eut accueilli cette pensée affreuse, il en arriva rapidement à l'indifférence. Madeleine trop fière pour montrer ses larmes, renferma sa douleur en elle-même et n'opposa au visage soucieux de son mari qu'un visage égal et toujours souriant.

Madeleine, c'était son fils. Quelquefois il prenait Amaury dans ses bras, et l'embrassait avec un délire qui ressemblait à du désespoir. La tendresse qu'il portait à cet enfant était l'unique consolation et l'unique espérance de la triste Madeleine. L'une et l'autre ne devaient pas tarder à lui manquer.

Lassé de l'existence qu'il menait, Maxime résolut de s'en affranchir, et un matin il quitta brusquement Londres. Madeleine l'attendit le soir, et le soir il ne parut pas.

Elle passa toute la nuit dans les larmes, et le lendemain elle apprenait que son mari s'était embarqué la veille pour la France.

De retour chez elle, elle trouva dans un tiroir de sa commode 2,000 fr. en or; alors elle comprit que Maxime était parti pour ne plus revenir.

Elle s'approcha du berceau d'Amaury en chancelant, — le pauvre petit dormait. Elle le regarda pendant quelque temps en silence, et sans pouvoir pleurer. Ensuite elle se leva et sortit.

Son visage était horriblement défilé lorsqu'elle entra.

Elle s'assit auprès de son enfant qui dormait toujours, et elle écrivit la lettre suivante :

Lorsque vous recevrez cette lettre, je serai morte, et le ciel comptera dans votre fils un ange de plus.

MADELEINE.

Elle plia ce billet, mit sur l'enveloppe : « M. Maxime Brémont, à Montpellier », puis elle prit le vase placé à côté d'elle, but les deux tiers de l'opium qu'il contenait, éveilla son enfant et lui fit boire le reste.

Le soir du même jour, deux hommes veillaient au chevet de son lit, un vieillard et un jeune homme. Sa chambre, faiblement éclairée, avait un aspect lugubre. Les rideaux de la fenêtre, qui étaient tirés, interceptaient toute lumière extérieure. Le vieillard et le jeune homme, les yeux fixés sur Madeleine, étaient silencieux. A quelques pas d'eux, dans un berceau, s'agitait faiblement un enfant.

— Eh bien! monsieur le docteur? dit à voix basse le jeune homme au vieillard.

— Je réponds de son fils, répondit-il. Madeleine fut cependant conservée à la vie par les soins du vieux docteur.

Elle disait un soir à André, qui berçait Amaury sur ses genoux :

— Comment! depuis Greenwich vous ne m'avez pas abandonnée un moment? — Non, Madeleine, répondit-il. Le lendemain de votre mariage j'allai m'établir dans une mansarde en face de vos fenêtres; là, caché à tous les regards, j'attendais, j'épiais votre présence pendant des journées entières, pendant des

mois. Quelquefois, de loin en loin, vous apparaissiez à votre balcon; j'entrouvrais légèrement mes rideaux, je vous regardais, et durant quelques jours je me trouvais moins malheureux.

— Bon André! dit Madeleine.

— Quand vous vintes à Londres, je vous suivis, et j'eulai une chambre dans votre maison. Je mis à vous éviter le même soin qu'autrefois j'en mettais à vous voir, et ni vous ni lui n'avez jamais soupçonné que nous demeurions porte à porte. Tant que vous avez été heureuse, j'ai été heureux, car je plaçais mon bonheur dans le vôtre; puis, lorsque les chagrins et la pauvreté sont venus fondre sur vous, comme vous j'ai souffert. Vingt fois j'ai été sur le point d'accourir afin de partager avec vous ma petite fortune, mais je n'ai pas osé.

— Noble cœur, dit Madeleine.

— Quel mérite y avait-il à cela? Après ma seule sœur et mon père, c'était vous que j'avais le plus aimée, et j'aurais donné la vie pour vous. Enfin, poursuivit-il, le jour arriva où le plus affreux malheur devait vous frapper. J'avais entre ouvert ma fenêtre, comme de coutume, à six heures du matin, pour vous voir passer dans la cour. A peine aviez-vous disparu, que mes regards tombèrent par hasard dans la chambre où il était demeuré, lui, avec votre enfant. Il marchait à grands pas, portant souvent la main à son front. Je tremblai pour vous sans savoir pourquoi. Bientôt il s'approcha de la commode, plaça de l'or dans

un tiroir, se pencha sur le berceau d'Amaury, le regarda, puis il prit son chapeau et sortit.

— Sans embrasser son enfant? interrompit Madeleine.

— Sans l'embrasser. Je voulais savoir où il allait, et je le suivis. Deux heures plus tard, il avait quitté Londres. A partir de ce moment, je m'attachai à vous pas comme votre ombre; j'épiais toutes vos actions. Oui, j'ai été, à votre insu, témoin de vos plus secrètes douleurs; vous n'avez pas versé une larme que je ne l'aie vue couler, et j'avais les yeux sur vous, lorsque vous annonciez à Maxime, dans une lettre, votre mort et celle de votre enfant.

— Cette lettre... qu'en avez-vous fait?

— La voici, dit André en la tirant de son sein.

Madeleine la déchira.

— J'étais encore placée derrière mes rideaux, continua l'ouvrier, lorsqu'après avoir bu votre part du poison, vous fîtes boire le reste...

— Grâce! grâce! murmura Madeleine en sanglotant.

— Epouvanté, je m'élançai comme un fou hors de ma chambre, je courus à votre porte et frappai. On ne répondit point. Alors je vous crus morte! le désespoir triplait mes forces, je brisai votre porte, puis j'entrai. Vous savez le reste.

— Oui, je sais que je vous dois la vie et celle de mon enfant, dit Madeleine; oui, je sais que vous m'avez empêché